Initiatives ministérielles

transmise à mes collègues députés et à tous les Canadiens.

L'église St. Andrew's n'est qu'à deux rues de la colline du Parlement. Les membres de cette église ont créé un programme de nutrition pour les familles. Tous les mois, cinq à sept personnes rencontrent un animateur qui leur enseigne comment faire leurs achats et préparer des repas pour améliorer l'alimentation de leur famille en fonction de leur revenu. J'aborderai un peu plus tard la question du revenu familial.

Cette toute nouvelle initiative permet d'atténuer les effets de la pauvreté chez les enfants et de réduire la demande de services qu'offrent les banques d'alimentation. Il faut aussi tenir compte du fait que les participants à ce programme partageront les connaissances qu'ils viennent d'acquérir avec leur famille et leurs amis. Il aura donc un effet d'entraînement. À mesure que le programme se développera, plusieurs seront formés en vue de recevoir la formation, et les bienfaits du programme ne cesseront de se multiplier avec le temps.

• (1120)

Le programme est vraiment une initiative communautaire. L'Ottawa Emergency Food and Clothing Centre en a proposé l'idée, qui a été adoptée par l'église St. Andrew's. Le Centre de santé communautaire du centre-ville d'Ottawa fournit du personnel pour former les participants.

À mon avis, le programme de nutrition pour les familles est une initiative communautaire qui répond efficacement à un problème qui devient de plus en plus grave dans les diverses localités du Canada, sans occasionner de frais pour le gouvernement fédéral. S'ils étaient adoptés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ou si celui-ci en était l'auteur et l'administrateur, ces programmes coûteraient cher. Cependant, si le ministère ne faisait qu'appuyer ce genre d'initiative en tant que programme efficace pouvant être administré par les agences communautaires d'un bout à l'autre du pays, il est probable que beaucoup de groupes offriraient sans tarder des programmes semblables à un coût minimal pour le gouvernement du Canada.

C'est là un programme qui a été mis sur pied par un organisme non gouvernemental sans but lucratif dans ma circonscription, et je suis très fier de l'initiative de cet

organisme et de ce qu'il a fait au fil des années pour les gens des environs et pour la population en général.

Presque en même temps, soit en janvier 1992, l'Ottawa-Carleton Food Coalition a publié un rapport annuel intitulé *The Hunger Crisis in Ottawa-Carleton*. Ottawa étant la capitale nationale, les gens de l'extérieur pourraient être portés à penser que la faim n'est pas un problème ici et que, pour quelque raison que ce soit, nous sommes à l'abri de ce fléau.

Voici certaines des conclusions qu'on pouvait lire dans ce rapport. Il y était clairement précisé que, contrairement à ce que bien des Canadiens croient, les gens qui vont dans les banques d'alimentation peuvent être des gens qui travaillent ou qui ont un certain revenu. Selon ce rapport, plus de 75 p. 100 des personnes qui font appel aux banques d'alimentation dans notre région reçoivent une forme quelconque d'aide sociale. Pour ce qui est du reste, 10 p. 100 touchent des prestations d'invalidité, 5 p. 100 reçoivent de l'assurance-chômage, et il y en a aussi une faible proportion qui sont des travailleurs. Dans notre région, cette proportion est de 5 p. 100—5 p. 100 des personnes qui utilisent les banques d'alimentation travaillent à plein temps.

Prenons, par exemple, le revenu mensuel d'une famille monoparentale comprenant deux enfants, qui est d'environ 1 213 \$, et comparons-le à ce que le gouvernement fédéral considère comme le seuil de la pauvreté, soit 1 952 \$. On peut voir que, même si nous avons des programmes sociaux parmi les plus progressistes en Amérique du Nord, les familles qui reçoivent cette aide n'arrivent pas à joindre les deux bouts et sont obligées de faire appel aux banques d'alimentation.

Nous avons sur les bras un problème national qui exige l'attention du pays tout entier. Le gouvernement a procédé à des restructurations et étudie diverses possibilités dans les domaines de la formation de la main-d'oeuvre et de la création d'emplois. Il est temps que le gouvernement applique les freins, en ce qui concerne ses mesures sur les paiements de transfert prévues dans le projet de loi C-32. Ce projet plafonnerait l'augmentation des paiements de transfert versés à des provinces comme l'Ontario, qui accusera cette année seulement un manque à gagner de plus de 900 millions de dollars.

La vaste majorité des assistés sociaux ont de 14 à 49 ans. Plus de 52 p. 100 des prestataires ont entre 30 et 39